

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 576

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voyons d'abord les circonstances personnelles de ces dernières: immédiatement nous pouvons constater qu'une très forte proportion d'entre elles sont célibataires, soit 95 % des employées de bureau et 93 % des vendeuses. Le nombre des divorcées l'emporte sur celui des femmes mariées et des veuves dans la proportion de 3 % contre 0,5 % et 0,75 % pour les employées, et de 3,25 % contre 2,5 % et 1,25 % pour les vendeuses. Ces dernières débutent très jeunes dans la profession, preuve en soit ces 31 petites vendeuses de moins de 20 ans (sur 394), tandis que 15 employées de bureau seulement n'ont pas atteint leur majorité (sur 1281). Le plus grand nombre a entre 20 et 30 ans (698 employées et 236 vendeuses). Il est à remarquer que 46 des premières et 14 des dernières travaillent après 50 ans.

Exception faite de 35 employées et de 4 vendeuses qui passent la journée hors de ville, c'est à Zurich que les participantes à l'enquête travaillent et demeurent. Une énorme majorité d'entre elles y sont établies depuis 20 ans et davantage. Il s'avère que plus de la moitié de ces travailleuses habite le domicile paternel. Ce fait est bien compréhensible: à côté des facilités découlant de la vie en famille, elles y trouvent un avantage éco-

nomique. Et d'autre part, la famille reçoit avec plaisir le petit appoint que la pension de la travailleuse apporte à son budget. 20 % des employées de bureau ont leur propre ménage, dont 101 d'entre elles, sur 254, s'occupent entièrement seules; 71 bénéficient de l'aide d'un membre de leur famille, 64 ont une domestique toute la journée et les autres sont secondées de temps à autre par une femme de ménage ou un membre de la famille. Par contre, 14 % seulement des vendeuses a son chez soi, dont 30 sur 56 s'occupent elles-mêmes, 18 avec le secours d'un membre de la famille. 8 seulement peuvent s'offrir de l'aide rétribuée. Très minime est la proportion des travailleuses logées et nourries par leurs patrons. Enfin, les 254 autres employées et les 91 autres vendeuses vivent en pension ou en chambre.

Les formulaires de l'enquête posaient des questions très précises sur les gains annuels. Plus de la moitié des employées de bureau accuse un salaire supérieur à 3.000 fr. Pourtant, la rémunération la plus fréquemment reçue (21 % des cas), est comprise entre 2.500 et 3.000 fr., soit de 208 à 250 fr. par mois. 19,5 % des employées touchent 291 à 333 fr. par mois. Les salaires au-dessus de 500 fr. sont rares, un seul est supérieur à 750 fr.

par mois.

La situation financière des vendeuses est, par contre, moins favorable. Le 81 % des salaires n'atteint pas 3.000 fr. et les sommes les plus fréquemment citées (31 % des réponses) sont comprises entre 2.000 et 2.500 fr. C'est ainsi qu'un tiers des vendeuses reçoit 166 à 208 fr. par mois de 166 fr. La rémunération maximale ne dépasse pas 540 fr. par mois.

(Il est probable que cette différence de gain entre ces deux professions provient en partie de ce qu'un plus grand nombre de réponses émanent d'employées âgées et de vendeuses très jeunes, ainsi que nous l'avons constaté plus haut).

Les sommes que les travailleuses de ces deux professions sont appelées à déboursier pour leur entretien et leur logement varient entre 600 et 3.000 fr. Pour celles qui demeurent chez leurs parents, les chiffres les plus fréquemment cités sont de 1.200 à 1.600 fr., tandis que, parmi leurs collègues logées hors du logis paternel, ils sont quelque peu supérieurs. Quant à celles qui vivent chez elles, le questionnaire ne leur prescrivait pas d'indiquer le montant des dépenses de leur ménage. A toutes, par contre il demandait si elles s'étaient assurées contre le chômage, la maladie ou les

accidents? or la presque totalité a contracté assurance chômage et maladie, et un tiers seulement, assurances-accidents.

(A suivre)

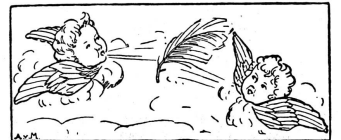
M. G. de M.

La loi sur le cautionnement au Conseil des Etats

Nos lectrices n'ont pas perdu de vue la campagne auprès des Chambres fédérales menée par les organisations féminines, tant nationales que cantonales, à l'occasion de la révision de la loi sur le cautionnement. Il s'agissait, comme l'on s'en souvient sans doute, de faire insérer dans le nouveau texte une disposition protégeant l'un des conjoints — et dans la pratique, cela est presque toujours la femme — contre les largesses imprudentes de l'autre conjoint, qui, trop souvent par faiblesse ou vanité, se laisse entraîner à donner une signature, pouvant être cause de ruine pour sa famille: que de récits chagrins de nous ne pourrait-elle pas faire sur des faits lamentables survenus dans son entourage, à la campagne surtout!

La modification proposée avait été adoptée par le Conseil National, mais était restée accrochée au Conseil des Etats, toujours plus conservateur et craintif des nouveautés (voir ce qui se passe actuellement au sujet de la protection des travailleurs à domicile!). Le 18 septembre enfin, notre Chambre Haute a voté par 21 voix contre 15 le texte suivant, bien compliqué et restrictif, mais qui n'en constitue pas moins une réforme dont nous pouvons nous féliciter:

Un conjoint qui ne vit pas sous le régime de la séparation de biens ne peut souscrire un cautionnement valable qu'avec l'approbation écrite de l'autre conjoint. Cette disposition n'est pas valable quand le conjoint qui cautionne est inscrit au Registre du commerce dans le sens de l'art. 39 de la loi sur la poursuite pour dettes. Si le conjoint refuse son consentement sans motif suffisant, les autorités compétentes peuvent autoriser l'époux à cautionner sans le consentement de l'autre conjoint.



DE-CI, DE-LA

Un beau jubilé.

Les journalistes de la ville fédérale ont nommé membre d'honneur de leur Association, à l'occasion de l'anniversaire de ses soixante-dix ans, une de leurs collègues. Mlle Ilse Hohl. Celle-ci pratique le journalisme depuis cinquante-trois ans! ayant débuté dans cette passionnante, mais usante carrière à l'âge de dix-sept ans, comme secrétaire de son père, déjà journaliste lui-même. Il est réconfortant de lire les hommages qui, de tous côtés, ont été rendus à Mlle Hohl à cette occasion par ses confrères, qui trouvent ainsi qu'ils savent apprécier le mérite, le talent, l'expérience, la conscience professionnelle — même si c'est chez une femme que ces qualités sont réunies!! Pas un n'a songé à dire qu'elle prenait au Palais fédéral la place d'un homme! et

IN MEMORIAM

Le professeur Edouard Claparède

Ce n'est pas seulement la science qui est mise en deuil par le départ prématuré de cet homme, dont la réputation avait bien largement dépassé les frontières de notre pays, mais aussi, et avec ses nombreux amis et anciens élèves, notre féminisme suisse-romand. Edouard Claparède appartenait en effet à une famille trop préoccupée de progrès, d'équité sociale, de dévouement à la chose publique, pour que les principes qui inspirent notre mouvement n'y fussent pas soutenus et défendus par chacun de ses membres. Beau-frère d'Auguste de Morsier, auquel notre féminisme doit plus qu'on ne le dira jamais; mari d'une femme, dont l'activité pacifiste, littéraire, philosophique et historique nous fait honneur, à nous autres femmes, le professeur Claparède a toujours, et en toutes circonstances, apporté à nos revendications un appui aussi large qu'effectif. Depuis quelque trente ans que celle qui signe ces lignes a été amenée à collaborer avec les hommes et les femmes de valeur qui défendaient nos idées, toujours, à chaque occasion importante, elle savait pouvoir compter sur son concours: initiative populaire ou campagne pour le suffrage féminin, création sociale nouvelle à lancer, conférences à présider ou à prononcer, il ne refusait jamais de prêter l'autorité de son nom et de sa personnalité, et les exemples se pressent abondants dans notre pensée, alors que nous écrivons ceci: faut-il rappeler telle brillante conférence aux étudiants de l'Université de Genève sur le féminisme? sa participation active à la création de l'Ecole d'études sociales pour femmes? son patronage d'honneur à nombre de Comités d'action féministe? et nous en oublions certainement en écrivant ces lignes sous le coup de la triste nouvelle.

D'autre part, et du fait de son activité en matière de psychologie pédagogique, Edouard Claparède a beaucoup fait aussi pour la cause des femmes. L'un des fondateurs en 1912 de l'Institut J.-J. Rousseau, il a de la sorte exercé une influence considérable sur plusieurs générations de

femmes et de jeunes filles, ses élèves, qui se réclament à travers le monde de son enseignement, auxquelles il a véritablement appris à travailler, et qu'il a contribuées à diriger vers la carrière pédagogique et à en connaître mieux les joies profondes. Si tant d'éducatrices distinguées sont sorties de cette pépinière de Genève, n'est-ce pas pour une bonne part parce que ce professeur, qui n'était pas seulement un savant, mais un homme de cœur, avait su les orienter vers les méthodes par lesquelles elles pourraient le mieux répondre à l'appel de leur vocation?

Un deuil cruel — la mort de son fils qui promettait de suivre ses traces, enlevé à peine l'âge de trente ans atteint — puis les événements politiques de ces dernières années, et l'affreuse guerre enfin l'avaient prématurément vieilli. Les parti-pris, les compromissions, les petites lâchetés d'une opinion publique souvent injuste parce que mal renseignée le faisaient beaucoup souffrir. Il eut le courage de le dire, et nous nous souvenons de ses conférences — l'une notamment à l'Association pour le Suffrage — et de ses articles sur ce sujet, dans le *Message social* en particulier, qui furent un réconfort et un encouragement pour beaucoup.

A Mme Claparède, fidèle amie de notre journal depuis bientôt trente ans, et à toute sa famille, vont nos pensées de chaude sympathie et de vif chagrin, comme l'expression de notre regret personnel.

E. Go.

Mme J. Leuba

Inclinons-nous avec respect et douleur sur la tombe récemment fermée de celle qui fut la grande animatrice du suffrage féminin à Leysin.

Dès le 18 avril 1926 (date à laquelle la sous-section d'Aigle devint la section de Leysin) Mme Leuba assumait pendant quatorze ans, avec une compétence et une dignité admirables, les fonctions de présidente du groupe. Très au courant des questions intéressant les féministes, elle leur insuffla le courage et le goût de l'action. Elle appela, dans notre localité, de brillantes conférencières, d'excellents conférenciers qui apportèrent le précieux appoint de leur expérience.

Mme Leuba faisait avec intelligence l'examen de tous les problèmes pouvant intéresser les femmes. Nous nous souvenons toujours des sujets mis par elle à l'étude et des comptes-rendus vivants qu'elle fit des assemblées auxquelles elle assista fidèlement en qualité de déléguée. Aucune question ne la laissait indifférente et, avec un enthousiasme généreux et une foi magnifique, elle prenait parti pour la justice et pour le bien.

Son jugement clair et son esprit pratique lui firent entreprendre la tâche admirable de faire vivre cette « Maison des Mères » qui fut son œuvre maîtresse. Pour permettre aux mères fatiguées de venir se reposer à bon compte à la montagne, Mme Leuba organisa des concerts, des représentations théâtrales, et constitua ainsi un fonds qui se maintint, maintenant encore, de laisser ouvert ce refuge hospitalier.

La crise qui sévit si durement à Leysin, puis la guerre, mirent en veilleuse l'activité du groupe. Mme Leuba, atteinte par la maladie, ne perdait pourtant pas courage. Elle réunissait, de temps à autre, le comité et le mettait au courant du travail accompli.

Elle s'en est allée, nous laissant le souvenir de son âme vibrante et l'exemple d'une vie consacrée entièrement à une activité féconde qui, bien après sa mort, portera encore ses fruits.

J.

Mlle Colomb

Le 26 septembre est décédée, à Tolochenaz, après une longue maladie, Mlle Emilie Colomb, une femme aux grandes qualités de cœur et d'esprit. Elle fut, avec Mme Gillibert-Randin, une des fondatrices, en 1930, de l'Association agricole des femmes vaudoises et pendant dix ans sa secrétaire entendue, compétente, ponctuelle et dévouée. Elle occupa également de l'Union des femmes de Morges, de la vie paroissiale, des œuvres sociales de Morges, tout en dirigeant un domaine, tout en étant chef de famille. Elle est littéralement morte à la tâche tant étaient grande son activité et total son dévouement. Nous disons notre vive sympathie à ses sœurs.

S. B.



Une école de recrues féminines

On a beaucoup parlé ces jours-ci, de la femme-soldat, et l'on a appliqué parfois à ce terme un sens péjoratif, car l'on s'est mépris sur le genre de formation que l'armée vient de donner à celles qui ont participé au cours d'introduction des Services complémentaires. Il est bon d'y revenir, une fois pour toutes afin d'écarter tout malentendu.

Lors du recrutement par les cantons des femmes âgées de 18 à 60 ans, qui mettaient spontanément leurs forces, leur intelligence et leur cœur à la disposition du pays, une sage sélection a été faite afin de placer «the right woman in the right place». Les moins de trente ans, attirées par le mystère de la prospection des airs, s'engagèrent comme guettes d'avion, ce qui exige un bon œil, une bonne oreille et de la rapidité d'exécution; d'autres furent versées dans les services d'administration, de chancellerie, de téléphone, selon leurs aptitudes; d'autres enfin dans l'assistance sociale, la cuisine, les recommandations.

Des instructions précises stipulaient que celles se rattachant à la catégorie A seraient mobilisées en tout temps pour une

durée indéterminée, et quel que soit le coin le plus reculé de la Suisse, où on les appellerait. Les secondes: catégorie B ne quitteraient pas leur canton. Enfin celles dites «conditionnelles» ne s'engageaient qu'en cas de guerre ou d'invasion de notre pays.

Toutes furent également surprises de recevoir, à la fin de l'été un «Ordre de marche» leur intimant l'ordre de se présenter le 2 septembre sur la place de la gare d'une petite ville d'un de nos cantons primitifs, avec un équipement spécial: windjack, costume de gymnastique; il y avait là de quoi inquiéter les plus âgées!

A l'heure fixée, le train, toutes portières ouvertes, livre passage aux cohortes féminines, venant de Genève, des cantons de Vaud, de Fribourg, du Valais et à quelques isolées du Tessin. Elles se groupent aussitôt par canton, dont les contingents respectifs rivalisent d'importance les uns avec les autres pour former un magnifique apport du pays romand: plus de 400 femmes résolues, quelle qu'en soit la rigueur, à «faire leur école de recrues»!

La première épreuve — pour les femmes sédentaires — fut une marche de trois quarts d'heure pour gagner leur cantonnement. Je m'amuse, aujourd'hui, à évoquer les pittoresques incidents dont chacun de nos treize jours fut fertile. Je revois le chemin parcouru le 2 septembre d'abord, puis en sens inverse le 14 septembre! Certes les habitants qui nous accueillirent, voyant défiler dans leurs rues le 3^e cours des Services complémentaires, le premier auquel participaient des Romandes, ont dû difficilement reconnaître dans celles qui, escortées de leurs instructeurs, repartaient vêtues de la blouse gris-vert, le pas

cadencé, le regard fier, le visage débarrassé de tout maquillage, les recrues du premier jour! Plusieurs d'entre-elles, en effet, aux toilettes bigarrées, aux talons hauts, aux lèvres soulignées d'une barre rouge et aux ongles cramoisies, avaient été saluées au passage avec une certaine réprobation.

Que fut ce cours? En réalité une «école de recrues» d'où seul le maniement des armes était exclu. Diane à 5 h. 30, appel en chambre, à 21 h. 30, extinction des feux à 22 h. Et entre ces heures-limites, la troupe passe d'un exercice à l'autre. C'est d'abord, dans le parc qui regarde le cirque des hautes montagnes, la gymnastique matinale qui assouplit le corps et le met en état de résistance pour les épreuves de la journée, le déjeuner rapide sur les longues tables où l'on fait circuler des boissons chaudes et le bon pain... fédéral!

A l'appel principal, les 2 compagnies, représentant 16 groupes, se présentent au «garde à vous fixe» devant leurs chefs, puis chacune reçoit la préparation pour le service auquel elle se destine. C'est ainsi que les assistantes sociales firent pendant 2, 3, 4 heures de théorie, des problèmes savants pour calculer les subsides auxquels un soldat mobilisé et sa famille ont droit. Elles furent initiées au fonctionnement des secours militaires officiels, des caisses de compensation pour perte de salaires, des O. S. A. (œuvres sociales de l'armée). L'appoint qui les instruisait avec tout son cœur et son dévouement, déversa sa science sur des élèves qui servaient plus tard dans des E. S. M. où elles travaillèrent, en collaboration peut-être, avec un aumônier.

Cet enseignement est coupé par l'école militaire pratique, où l'on opère des rassemblements affo-

lents pendant lesquels l'on tremble de perdre sa place! des «conversions» où certaines s'obstinent à tourner à droite quand la voix tonitrueuse du premier lieutenant ordonne «à gauche...» Quel émoi pour celle qui doit s'annoncer parce qu'elle a commis une faute, et qui balbutie «Mon capitaine, mon premier lieutenant, S. C. une telle» en raidissant son corps dans un magnifique «garde à vous!» Puis on interrompt ces exercices pour mettre le «training» ou les «shorts», et aller en colonne au terrain de jeux jouer au ballon sous la direction experte d'une monitrice. Plus tard, ce sera peut-être la théorie militaire qui apprendra à distinguer les grades, les armes, la composition d'une division... J'entends encore le «S. C. debout!» qui retentit un jour au réfectoire, le «Garde à vous fixe» commandé d'une voix sonore et notre commandant de cours, le capitaine H. dire au Général Guisan qui vient d'entrer: «Mon Général, je vous annonce le cours des S. C.!»

J'ai la tête pleine des chansons qui entraînent nos groupes pendant nos marches. *Le peuple des bergers, C'est si simple d'aimer. Là haut sur la montagne*, etc., etc. Et nous conduisant à des points de vue admirables où l'on fait halte, le commandant célèbre les beautés de notre pays, nous renseigne sur sa topographie et fait passer dans nos âmes un souffle patriotique.

La journée s'achève par un dernier rassemblement et par les rapports des chefs de groupe, puis du commandant de compagnie — une femme — aux officiers supérieurs. Et quand l'ordre attendu «Rompez» est prononcé, les S. C. se précipitent au village voisin pour jouir d'une heure de licenciement.

tous ceux qui ont été unanimes à relever son obligeance et sa servabilité ne pourraient prétendre qu'elle serait moins capable qu'eux de voter !

A M^{lle} Hohl, bien que tardivement, du fait de l'interruption de notre parution pendant les vacances, les félicitations et les vœux les meilleurs d'un très modeste confrère, que réjouit toujours tous les succès féminins, parce qu'ils prouvent de quoi les femmes sont capables.

La femme et la démocratie

C'est toujours avec un sentiment de réconfort que se retrouvent les membres de ce groupement, et cela tout spécialement en cette période si difficile, où s'entrechoquent et se heurtent tant d'idées, où surgissent et flottent tant de notions, et où l'on n'est jamais sûr de ne pas découvrir les esprits que l'on croyait les plus proches tout à coup aux antipodes de ce que vous-même pensez et espérez... Si bien que lorsque, parfois, l'on se sent douloureusement solitaire dans les jugements que l'on porte et les appréciations que l'on formule, l'on éprouve joyeusement à nouveau, au milieu de celles qui ont fondé *La Femme et la Démocratie* et qui lui restent fidèles, ce sentiment réconfortant de la solidarité et de la compréhension réciproque, qui est une des plus puissantes causes de la sève de la vie.

La Femme et la Démocratie n'ayant pas convoqué ses membres depuis son Assemblée de Neuchâtel en mars dernier, le temps était plus que venu que le Comité directeur au moins se réunît, pour étudier en cercle restreint les problèmes que posent les événements actuels, et l'attitude à prendre par le groupement à l'égard de tant de tendances nouvelles. C'est à cet effet que nous nous sommes rencontrés à Olten le 21 septembre dernier, et justement parce que la situation est grave et son examen urgent, effort avait été fait pour répondre à la convocation, de Genève, de Lausanne ou de Lugano, aussi bien que de Bâle, de Zurich ou de Rheinfelden. Deux exposés furent présentés sur les deux principaux mouvements qui se manifestent actuellement en vue de cette « rénovation » si fort à la mode, soit la *Ligue du Gothard* et le *Forum Helvétique*, sur le but, les tendances, les méthodes desquels une discussion nourrie s'engagea, parlant de ce point de vue essentiel : « Que signifient-ils pour les deux bases de notre groupement ? soit pour la femme ? et pour la démocratie ? »

Il est inutile de dire tout l'intérêt de pareille discussion lorsqu'y participent des femmes d'une maturité politique éprouvée, d'un jugement sûr basé sur l'expérience, et inspirées d'un haut idéal, telles, pour ne citer que ces noms, que M^{lles} Fierz (Zurich), G. Gerhard (Bâle), Stockmeyer (Zurich), M^{mes} Leuch (Lausanne), Gschwind (Bâle), Kissel (Rheinfelden), etc. Le résultat de cet échange de vues nourri, qui dura quatre heures d'horloge, fut la décision de continuer à suivre en observations averties le développement de ces mouvements divers, en saluant en eux tout ce qui se rapproche de notre but, mais en gardant en tant que groupement notre pleine liberté et toute notre indépendance.

Au début de la séance, et après avoir prié M^{lles} Fierz et Gourd d'évoquer la mémoire de

Elles furent comblées. On leur envoya notre ancien ministre à Rome, M. Wagnière, pour leur exposer le problème de la neutralité ; l'abbé Bovet vint égarer une fin de journée ; Hans in der Gand, le chantre de notre armée, chanta tout un soir en s'accompagnant de son beau luth doré ; un « grand juge » puis un « auditeur » vinrent expliquer la tâche des tribunaux militaires ; et un dimanche ensoleillé, à l'orée de la forêt, où l'on avait dressé l'autel surmonté de la croix fédérale, le jeune prêtre Delamadeleine plaça le service de la patrie sur un plan supérieur, tandis que plus tard, une de nos camarades, une S. C. pasteur, développa l'idée du service dans un culte réservé aux protestantes.

Il faudrait parler encore de tant de manifestations inoubliables, de l'assermement au drapeau si émouvant en face des géants neigeux le jour de notre licenciement ; il faudrait écrire des chapitres sur cette belle camaraderie qu'on nous a recommandée sur tous les tons, et dont les Romandes, comme leurs sœurs allemandes, donnent maintes preuves. Et quand tout sera dit, que restera-t-il de cette belle expérience patriotique ?

La conviction qu'à travers la discipline souvent très dure, mais nécessaire, se dresse, l'image de la patrie isolée qui ne peut compter sur elle. C'est pourquoi aujourd'hui, elle fait appel à tous ses enfants, hommes et femmes, pour la garder. Chaque fois qu'une femme entrera dans un bureau, une cuisine de l'armée, elle libérera le soldat qui pourra prendre sa place au front, grossissant ainsi les rangs de ceux qui protègent notre pays. Aux yeux des civils, les exigences du service militaire semblent parfois un peu conventionnelles. A les voir s'étendre à la troupe fémi-



Association Suisse pour le Suffrage féminin

SAMEDI 26 et DIMANCHE 27 OCTOBRE 1940

XXIX^{me} Assemblée Générale A NEUCHÂTEL (Hôtel Terminus)

ORDRE DU JOUR :

Samedi 26 octobre, à 14 h. 30 :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DES DÉLÉGUÉS

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. Comptes et fixation de la cotisation.
4. Rapports sur les campagnes suffragistes de Genève et de Neuchâtel.
5. Elections : a) du Comité Central ; b) de la Présidente ; c) des vérificatrices des comptes.
6. Divers et propositions individuelles.

A 17 heures :

IN MEMORIAM

M. Motta, Conseiller fédéral, M. Rothen, directeur de l'Ecole normale de jeunes filles, (Berne), M^{me} S. de Greyerz, (Berne), L. Pache et Gilbert-Randin, (Lausanne), M^{me} K. Honegger, (Zurich), E. Chenevard et L. Thiebaud (Neuchâtel).

A 20 h. 15 : La Femme dans l'Etat de demain

Conférence publique et gratuite

par M. M. VEILLARD, Dr. en Droit, juge au Tribunal de Lausanne

Dimanche 27 octobre, à 10 h. 45 :

Culte présidé par M^{lle} STROEHLE, lic. en théologie.

A midi précise : Dîner en commun (Prix : fr. 3.50).

N. B. — La Conférence annuelle des Présidentes des Sections suffragistes aura lieu le **Dimanche 27 octobre, dès 14 heures**, à l'Hôtel Terminus. Les déléguées y sont cordialement invitées.

Les délégués sont priés d'échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote avant l'ouverture de l'Assemblée générale.

Hôtels recommandés : (les prix comprennent le logement, le petit déjeuner et le service) : *Hôtel du Lac*, Fr. 6.90 ; *Hôtel du Soleil*, Fr. 5.50 ; *Hôtel Central*, Fr. 5.50 ; *Hôtel Terminus*, Fr. 4.50 à 5.50 ; *Home*, rue Louis-Favre Fr. 5.65. Quelques chambres sont mises à disposition à titre d'invitation.

Prière : a) d'annoncer les déléguées à M^{me} Leuch, Mousquines, 22, Lausanne, avant le dimanche 20 octobre ;

b) d'adresser les inscriptions pour le dîner et les chambres gratuites, à M^{lle} E. Jeanrenaud, Charmettes, 41, Neuchâtel, avant le dimanche 20 octobre.

c) de retenir assez tôt et directement les chambres dans les hôtels.

M^{lle} Klara Honegger (Zurich), décédée depuis la dernière rencontre, et l'une des fondatrices du groupement, la présidente, M^{me} Gschwind annonça le beau legs fait par cette dernière à la *Femme et la Démocratie*, en témoignage de son attachement indéfectible et parfois même combatif aux principes qui lui tenaient à cœur. Et en fin de séance, il fut décidé de convoquer en novembre une Assemblée générale, probablement à Lucerne, dont le sujet principal serait le rôle de la démocratie dans la vie de tous les jours des femmes — sujet que les circonstances rendent singulièrement d'actualité.

E. Gd.

L'Office Fédéral de guerre pour l'alimentation

...adresse aux Comités féminins, qui se sont constitués presque dans tous les cantons, une série d'informations, dont quelques-unes intéresseront nos lectrices. En premier lieu, il ressort des renseignements reçus que l'interdiction complète de vente de certaines denrées durant la période du 22 août au 13 octobre est appliquée sans difficultés notables, l'abondance des produits du pays permettant aux ménagères de se tirer facilement d'affaire.

En revanche, l'interdiction de vente du pain frais ne paraît pas être appliquée partout, certains consommateurs menaçant leur boulanger de le quitter s'il leur servait uniquement du pain rassis ! C'est pourquoi il est utile de répéter à chacune les chiffres suivants : notre production indigène en blé ne représente que le 40 % de notre consommation en pain, et de plus, depuis l'entrée en guerre de l'Italie, soit depuis le 10 juin dernier, pas un grain provenant d'outre-mer à destination de la Suisse n'est arrivé dans un port européen. Par conséquent, depuis plus de trois mois,

nous vivons exclusivement sur nos réserves, et personne ne peut dire combien de temps se prolongera cet état de choses. Il importe donc de faire durer ces réserves le plus longtemps possible : or l'interdiction de vente de pain frais a amené une réduction variant, suivant les régions du pays, de 10 à 23 %, cette économie de 10 % équivalant à une économie annuelle de 5.000 wagons de 10 tonnes. On voit donc l'importance pour l'avenir de l'application stricte de cette interdiction, et nous avons pour notre part peine à croire que des femmes qui réfléchissent refusent de s'y plier.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Par ailleurs, le refrain des recommandations aux femmes maîtresses de maison et ménagères est forcément toujours le même : constitutions des réserves de produits du pays (légumes conservés, fruits séchés, etc.), et pour pouvoir compter sur ces réserves prenons dès maintenant les mesures nécessaires de culture, même restreinte, de jardins potagers, jardins familiaux, etc. Et ménagons nos provisions de tout ordre, afin de pouvoir « tenir » plus longtemps.

Alcoolisme féminin

(Suite et fin)¹

Le fait que certaines professions féminines présentent des dangers particuliers ressort de l'enquête de M^{lle} Jottrand. Sur 50 cas, 14 femmes ont été employées dans le commerce de l'alcool, ou ont eu l'occasion de servir des boissons alcooliques. 11 sont lessiveuses et blanchisseuses, — auxquelles tant de maîtresses de maison offrent encore, au lieu de thé, une bouteille de vin. On comprend la sagesse des lois qui, dans certains pays, interdisent d'employer des femmes dans les débits², ou seulement à un âge relativement

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

² Nous sommes ici en plein désaccord avec M. Herod. En effet, ce remède qu'il admire est totalement inefficace, car les dangers qu'il veut éviter aux femmes, ce sont alors les hommes qui les courent, et où sera alors l'avantage pour la famille et pour l'hygiène publique ? Veut-il aussi interdire aux femmes d'être lessiveuses et blanchisseuses, puisque plus du 20 % des cas d'alcoolisme relevés par M^{lle} Jottrand se trouvent dans cette profession ?

C'est ce qu'avait bien compris la Conférence Internationale du Travail de 1929, qui, s'occupant du bien-être des marins dans les ports, avait nettement refusé la proposition qui lui était faite d'interdire à des femmes d'être serveuses dans des débits fréquentés par des marins, et l'avait transformée en une interdiction d'employer dans ces débits du personnel des deux sexes au-dessous d'un âge minimum. Que l'on protège l'adolescence et l'enfance, c'est excellent ; mais en ce qui concerne l'âge adulte, ce n'est pas à coup d'interdictions — qui devront couvrir des champs de plus en plus vastes, si bien qu'elles finiront par devenir inefficaces — que l'on fera œuvre utile, mais en forgeant des personnalités morales, tant masculines que féminines, capables de résister aux tentations. (Red.)

avancé, lorsqu'elles sont mieux à même de résister à certains dangers, dont celui de l'alcool.

Il y a lieu également de réglementer strictement le travail du personnel des cafés. Quoi d'étonnant que de pauvres femmes, épuisées de fatigue après avoir couru de l'office au client pendant de longues heures, portant de lourdes chopes ou des plateaux chargés, succombent à la tentation d'avaler une gorgée de bière, un fond de verre pour se donner des forces fatiguées ?

Dans 11 cas, l'enquête révèle l'entraînement conjugal : Adam a tenté Eve. Je me demande si, parfois, Eve n'était pas toute prête à se laisser tenter, sans vouloir nier que peu d'hommes comprennent leur responsabilité vis-à-vis de leur femme, et que, celle-ci, plus susceptible à l'action de l'alcool, risque très vite d'être la victime de ses mauvaises habitudes à lui. Il est significatif que, sur les 50 cas de buveuses observés par M^{lle} Jottrand, 29 ont un mari alcoolique. Imaginez le sort des enfants qui grandissent dans ces familles !

Etudiant le milieu des femmes buveuses observées par elle, l'auteur note avec raison que la prédominance des cas sortis des familles pauvres ne veut pas du tout dire que le mal n'atteigne pas les milieux aisés. Mais il, et le cache ou on essaie de le cacher, car dans l'enquête, on se raconte à mots couverts que M^{me} X. n'est pas toujours de sang-froid, et que sa femme de chambre pourrait en raconter long à ce sujet.

La femme boit surtout à domicile, dans beaucoup de cas seule et en cachette. On connaît moins peut-être elle que chez l'homme l'alcoolisme social. Peut-être cependant cette catégorie tend-elle à se développer.

... Les buveuses genevoises sont assez éclatantes et s'adonnent volontiers à toutes sortes de boissons ; cependant, 23 ne prennent que des boissons fermentées, 6 des boissons distillées seulement.

Etudiant les conséquences de l'alcoolisme pour ses 50 cas, M^{lle} Jottrand donne des renseignements précis et affreusement tristes sur les suites de l'alcoolisme féminin pour la famille. Dans beaucoup de cas l'œuvre pour la protection des mineurs est prête à intervenir. Mais elle ne peut le faire que bien tard, lorsque les enfants ont déjà, pendant longtemps, souffert physiquement et moralement de l'intempérance de leur mère.

M^{lle} Jottrand conclut cette partie de son travail par quelques pages sur le traitement de l'alcoolisme féminin, qui ne se différencie guère de celui de l'alcoolisme masculin, mais qui est peut-être plus difficile, qui demande plus de fermeté affective, de sens psychologique, de patience jamais lassée. Et il semble que les résultats, c'est-à-dire la proportion des guérisons certaines, soient moins favorables que pour les hommes.

L'étude si consciencieuse de M^{lle} Jottrand nous montre la gravité et les possibilités de développement de l'alcoolisme féminin dans notre pays. Il y a là une belle, mais lourde tâche, pour les œuvres de relèvement, une grande tâche aussi pour nos associations antialcooliques féminines. Elles ont fait beaucoup de bien déjà, mais elles n'en sont encore qu'au début. Il est indispensable, en particulier, qu'elles s'ingénient à intéresser les jeunes filles, non seulement pour préserver de chute celles qui pourraient se laisser tenter, mais pour élever de vaillantes propagandistes, qui, dans tous les milieux, à la fabrique et au bureau, à la ville et à la campagne, seront des témoins fidèles autour desquelles viendront se grouper les bonnes volontés, et qui communiqueront leur force et leur conviction aux natures plus faibles et moins résolues.

R. HERCOT.

Budgets familiaux

D'une enquête menée par l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail auprès de 1400 familles suisses d'ouvriers et d'employés, nous détachons les renseignements suivants dont l'intérêt est évident. Il s'agit du pourcentage du budget total familial que représentent les différents postes de ce budget pour une famille de 3 à 4 membres :

Nourriture	31.3 %
Vêtements	9.2 %
Loyer	18.1 %
Entretien du domicile	3.7 %
Chauffage et éclairage	5.2 %
Nettoyage	1.6 %
Santé	4.1 %
Déplacement, culture générale	7.2 %
Transports	2.5 %
Assurances	8.9 %
Taxes et impôts	4.2 %
Divers, tâches sociales	4.0 %
	100 %

Il est assez intéressant de constater, si l'on examine les pourcentages séparés de ces postes pour les ouvriers et pour les employés, que la part du loyer est, à peu de choses près, la même, alors que le poste nourriture est plus fort chez les ouvriers (36.0 %) que chez les employés (27.5 %). Les employés, en revanche, dépensent plus pour le poste « déplacement, culture générale », et pour leurs vêtements, ce qui s'explique facilement.

Mais pour que ces chiffres aient toute leur valeur, il faut encore se rendre compte du total de salaires auquel ils correspondent. D'après la statistique de 1938 du même Office fédéral, le salaire horaire moyen d'un ouvrier qualifié est de 1 fr. 37, ce qui représente un gain annuel de 3.288 fr. ; mais le gain du chef de famille n'équivalant, selon des statistiques analogues, qu'à 86 % du budget familial, le total des dépenses que peut engager une famille, dont les autres membres gagnent aussi, serait donc de 3.283 fr. Il est facile dès lors de calculer ce que représente en monnaie chaque poste du budget dont nous avons indiqué le pourcentage, certaines sommes devenant singulièrement minimes pour 3 ou 4 personnes durant toute une année ! Le plus fort de tous ces postes, celui de la nourriture, représente un total annuel de 1185 fr., soit 99 fr. par mois pour la famille, soit 24 fr. 75 par personne ! Qui de nous s'en tirerait facilement à pareil compte ? et combien interviennent utilement ici les budgets alimentaires de M^{me} Hofner, auxquels on ne